

**COMITE SYNDICAL**

**DU 17 OCTOBRE 2017**

Le 17 octobre 2017 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 12 octobre 2017 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	32
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	22
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	6 918,29 voix

**PRESENTS**

**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Claude NICAISE, (Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire), Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Francis GIMBERT, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Suppléants :**

Mmes et MM. Christian NUCCI, (Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire), Joël CAVRET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole),  
Mme Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté),  
Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves),  
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Mmes et MM. Catherine CHABERT, (DDT 38), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Gilles STRAPPAZZON, Aurélie CAMPOY, Romain TARTREAU, (CLE Drac-Romanche), Philippe AUGER, Karine PONCET-MOISE, Stéphanie MACHENAUD, Amandine DECERIER, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (Etablissement Public du SCoT-C.Eau).

**PERSONNES EXCUSÉES**

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, David QUEIROS, (Grenoble-Alpes Métropole), M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), M. Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves), Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

**Objet : Compte-rendu**

**Yannik OLLIVIER** introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- **Budget : DM n°1**

**Karine PONCET-MOISE** explique que cette DM n°1 porte sur la prise en compte d'une compensation versée au SCoT Nord Isère suite à la sortie de l'ex-région Saint Jeannaise de ce SCoT. Initialement, cette dépense avait été comptabilisée comme une dépense d'investissement mais le trésorier public a précisé qu'il s'agissait d'une dépense de fonctionnement. Cette délibération qui porte donc sur le basculement de cette dépense d'investissement dans la section de fonctionnement, est adoptée à l'unanimité.

- **Ressources humaines : avancement de grade**

**Karine PONCET-MOISE** explique que cette délibération est initiée par les ressources humaines pour permettre à un agent de catégorie C, Madame Mara CALABRO, de prétendre à une promotion au grade d'adjoint administratif principal de première classe. Cette délibération a pour but de recalculer le ratio à promouvoir pour l'avancement de grade de 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Demande de sortie de la Communauté de Communes du Pays de Beaurepaire**

**Yannik OLLIVIER** cède la parole à **Christian NUCCI** et **Claude NICAISE** président et vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Beaurepaire.

**Christian NUCCI** et **Claude NICAISE** expliquent que depuis plusieurs années, les mouvements de population s'accroissent vers la vallée du Rhône notamment en raison de la concentration des emplois sur les secteurs de Roussillon, du Pays Viennois et de la région lyonnaise.

Ils ajoutent que l'analyse des mouvements liés aux pratiques commerciales indique que la vallée du Rhône est particulièrement attractive. De plus, en matière de soins, le territoire de Beaurepaire est rattaché depuis plus d'un an au pôle de santé de la grande agglomération lyonnaise.

Après avoir consulté l'ensemble des communes, le territoire a décidé de rejoindre par fusion la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

**Yannik OLLIVIER** précise que cette sortie du syndicat mixte aurait pu être possible sur le fondement du code de l'urbanisme à l'issue de la fusion des EPCI appartenant à deux SCoT distincts soit en mi 2019.

Le pays de Beaurepaire privilégie la voie du CGCT qui régit les sorties de syndicat mixte afin de rejoindre dès début 2018 les travaux en cours de révision du SCoT des Rives du Rhône.

Il est demandé au comité syndical de se prononcer favorablement sur cette demande de sortie. Cette délibération sera ensuite soumise à chaque EPCI du SCoT de la Grande région de Grenoble qui devra se prononcer dans un délai de trois mois.

L'absence de délibération valant avis défavorable, **Yannik OLLIVIER** indique avoir adressé un courrier à l'ensemble des présidents d'EPCI pour attirer leur attention sur l'importance d'une délibération de leur EPCI.

**Jean-Paul BRET** s'interroge sur l'impact financier de la sortie de ce territoire du SCoT.

**Philippe AUGER** indique que l'impact budgétaire est neutralisé par l'arrivée dans le SCoT de la région de Saint Jean de Bournay qui équivaut au même poids de population que le territoire de Beaurepaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Première contribution au SRADDET Région Auvergne Rhône-Alpes**

**Yannik OLLIVIER** rappelle que la Région doit établir ce SRADDET d'ici mi 2019. Ce document sera prescriptif : prise en compte par les SCoT des objectifs du SRADDET, les règles générales leur seront opposables par voie de compatibilité.

Le SRADDET sera directement opposable aux documents d'urbanisme locaux (PLUi et PLU, PDU, PCAET) à défaut de SCoT.

L'objectif est de construire une contribution pour porter les enjeux de la grande région de Grenoble auprès de la Région en ouvrant ces travaux aux territoires voisins qui souhaitent s'y associer avec l'appui du Département.

Il ajoute qu'il proposera avec l'exécutif de rencontrer **Yannick NEUDER** vice-président de la Région à ce sujet.

**Philippe AUGER** ajoute que le SRADDET a pour objectif de mettre en cohérence les différentes politiques publiques pour organiser le territoire régional de façon équilibrée.

Il est proposé que la contribution rassemble les enjeux et les priorités politiques à l'échelle du Sud Isère (grande région de Grenoble, PNR, territoires voisins).

Ce projet de contribution s'appuie sur le diagnostic de territoire de l'atlas intitulé « Auvergne Rhône-Alpes, nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines » produit par le réseau des agences d'urbanisme pour la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le document est construit autour de trois grands axes :

- Le Sud Isère et la grande région de Grenoble au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes
- Les priorités portées par les élus vis-à-vis du SRADDET
- Les attendus particuliers sur les thèmes portés par le SRADDET

Dans le cadre de la concertation prévue par la Région, une assemblée plénière ainsi qu'une conférence territoriale régionale (CTAP) seront organisées dans le courant de l'automne pour débattre des objectifs du SRADDET.

Il est proposé d'avoir un temps de séminaire début décembre, en invitant les territoires voisins, pour débattre des aménagements à apporter à ces premiers éléments de contribution avant son envoi à la Région.

Il ajoute que le réseau des SCoT de la Région travaille également à la production d'une contribution commune à cette échelle. Une réunion est d'ailleurs organisée le jeudi 19 octobre dans les locaux du SCoT de l'agglomération lyonnaise (SEPAL).

La synthèse des rencontres départementales organisées par la Région sur l'Isère en juin dernier est jointe au dossier.

**Jean-Paul BRET** souhaite que le SRADDET soit en mesure de décloisonner les territoires et d'harmoniser les politiques publiques. Il constate que cette ambition est difficile à porter à l'échelle locale. Il rappelle à titre d'exemple qu'à l'échelle de la région grenobloise, les territoires n'ont pas réussi à construire de pôle métropolitain, de syndicat mixte des transports ni fait aboutir les travaux portés dans le cadre du sillon alpin.

**Christine GARNIER** souhaiterait que la contribution mette d'avantage l'accent sur les points prioritaires pour le territoire.

Elle estime que le projet de contribution ne devrait pas uniquement faire ressortir la pratique du ski, et plus largement le tourisme, comme principal atout de la grande région de Grenoble.

**Francis GIMBERT** ajoute que le tourisme est fortement créateur d'emploi. Par ailleurs, il souhaiterait qu'un rappel de ce que la loi exige dans le SRADDET soit effectué et que la contribution se focalise sur ces points. Le SRADDET est une opportunité de faire le lien entre la grande région de Grenoble et les autres. L'objectif de cette contribution est par exemple de faire état des interactions avec les territoires de Valence, Lyon et Genève.

**Michel ROSTAING-PUISSANT** rejoint les propos de **Christine GARNIER** en souhaitant que la contribution fasse ressortir des grandes priorités. Il estime que le document n'est pas suffisamment en adéquation avec la réalité.

**Jean-Claude POTIÉ** regrette que le volet agriculture ne soit pas d'avantage développé.

**Yannik OLLIVIER** rappelle que la contribution traite uniquement les thèmes qui figureront dans le SRADDET. Il ajoute qu'il s'agit d'un élément de contribution soumis aux territoires. Le séminaire organisé début décembre sera l'occasion de débattre autour de ces thèmes et d'amender ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Avis sur le SAGE Drac Romanche – Présentation des élus du SAGE**

**Yannik OLLIVIER** cède la parole à **Gilles STRAPPAZZON** qui présente la démarche du SAGE et les grandes lignes de son contenu.

Le support de présentation, joint à ce compte-rendu, permet d'apporter des éléments supplémentaires.

**Michel ROSTAING-PUISSANT** demande si le document prévoit des mesures particulières relatives au niveau des nappes souterraines, notamment sur la plaine de l'Oisans. Il attire l'attention des élus concernant l'approvisionnement en eau potable et la stabilisation des constructions anciennes présentes sur ce territoire.

**Gilles STRAPPAZZON** indique qu'il n'y a pas de mesures particulières sur ce sujet mais ajoute que la plaine de l'Oisans a fait l'objet de nombreuses études complètes, intégrées dans le SAGE. Il est prévu que ces nappes soient uniquement utilisées dans le cadre de la consommation domestique. Cet espace est également identifié comme une zone de vulnérabilité, qu'il conviendra de surveiller.

**Jérôme DUTRONCY** insiste sur l'importance de ce document. Le SAGE permet de faire le lien entre le grand cycle de l'eau et la ressource. Les principaux commentaires ou remarques que le SCoT et la Communauté de l'Eau ont formulé sur le document du SAGE visent à rappeler que l'objectif principal est de sécuriser l'alimentation en eau potable. Le SAGE permet à un territoire vaste de mettre en cohérence tous les projets liés à la question de la ressource en eau.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau doit maintenir les Commissions Locales de l'Eau pour que les questions d'eau potable continuent d'être une condition du développement des territoires.

**Francis GIMBERT** estime que l'usage de l'eau lié au tourisme est un usage économique et non récréatif.

Par ailleurs, il demande pourquoi le bassin amont du Drac ne fait pas partie de périmètre du SAGE.

**Aurélien CAMPOY** explique que le périmètre commence à partir du barrage du Sautet, au niveau de la confluence entre le Drac noir et le Drac blanc dans la mesure où les problématiques sont complètement différentes sur la partie amont du barrage.

**Jérôme DUTRONCY** explique que la question de l'eau apparaît parfois en contradiction avec les questions de développement, notamment concernant le tourisme et la production de neige de culture. Cet hiver, certaines stations ont dû choisir entre la production de neige de culture et l'approvisionnement en eau potable.

**Yannik OLLIVER** propose que les observations émises par la Communauté de l'Eau, l'EP SCoT et **Michel ROSTAING-PUISSANT** soient prises en compte dans l'annexe de la délibération sur le SAGE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Chantier Evaluation du SCoT 2018**

**Yannik OLLIVER** rappelle que selon les dispositions du Code de l'urbanisme, l'évaluation du SCoT doit intervenir six ans après son approbation.

**Jean-Paul BRET** craint que certains objectifs du SCoT, notamment en matière de réduction de la consommation d'espace, ne soient pas atteints.

**Yannik OLLIVIER** répond que l'évaluation permettra de mesurer ces écarts et de réajuster au besoin les règles, pour qu'elles soient plus efficaces.

- **Chamrousse : mise en compatibilité du SCoT**

**Philippe AUGER** explique que le rapport d'enquête publique émet un avis favorable assorti d'une réserve au projet de requalification urbaine et de développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin 1650.

Cette réserve porte sur des compléments à apporter aux études en vue de :

- l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin de la Grenouillère à travers le traitement à l'amont du projet,
- l'amélioration du traitement des eaux pluviales

Ces réserves ne sont pas de nature à remettre en cause la cohérence du projet avec les orientations du PADD du SCoT en matière de développement touristique, ni avec les objectifs du DOO.

**Jean-Noël CAUSSE** indique que les aménagements réalisés sur la commune de Chamrousse ont impacté la qualité de l'eau potable sur les communes d'Herbeys ou Saint Martin d'Uriage. Il souhaite voter contre la délibération.

La délibération visant à émettre un avis favorable au projet de mise en compatibilité du SCoT avec la DUP est adoptée avec une voix contre.

- **Suite de la Communauté de l'Eau pour 2018 et manifestation des 10 ans**

**Jérôme DUTRONCY** explique que les élus sont invités aux 10 ans de la Communauté de l'Eau le 5 décembre de 17h à 19h30 à l'Espace Jean-Yves Poirier au Fontanil-Cornillon.

Il ajoute que **Bernard BARRAQUE**, professeur en Aménagement et Urbanisme, sera présent à cet événement.

**Yannik OLLIVIER** indique que l'Agence de l'Eau a adressé un courrier à la Communauté de l'Eau et à l'EP SCoT. Elle précise qu'elle continuera de soutenir financièrement la C-Eau en 2018, notamment sur les actions concernant la gestion des eaux pluviales et la gestion durable des services. Elle indique cependant que ce soutien financier est conditionné au portage par l'EP SCoT des projets menés par la C-Eau. L'objectif est de garantir la pérennité des travaux de la C-Eau et de valoriser sur le long terme les actions entreprises jusqu'à ce jour.

**Yannik OLLIVIER** indique que ce sujet sera débattu lors du prochain Comité syndical de décembre.

Le président remercie les participants et clôt la séance en annonçant que le prochain Comité syndical se tiendra le **mardi 19 décembre 2017 à 17h** en salle Europe, au Conseil départemental.